

**Décision est mise en suspens jusqu'à réception de la prise de position du
Conseil régional d'Ile de France**

Dossier F : Préparation sur un nouveau site, localisé à Cergy-Pontoise, à compter du 1er septembre 2015, du titre d'Ingénieur diplômé ESIEE Paris en formation initiale sous statut apprenti, habilitée jusqu'à la rentrée 2019, dans les domaines « Informatique et applications » et « Réseaux Informatiques et télécommunications ».

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-2, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée ESIEE Paris (ex Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique),
- Vu le rapport établi par René JACQUOT (rapporteur principal), Dominique JEAN (membre CTI), Georges BEAUME (expert), présenté lors de la séance plénière du 13 janvier 2015,
- Entendu M. Dominique PERRIN, directeur de ESIEE Paris,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

ESIEE Paris est un service de l'organisme consulaire CCIP, Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, localisé à Noisy Le Grand.

Cette école d'ingénieurs est née en 1960 du rachat par la CCI de Paris de l'école Breguet qui avait été fondée en 1904. Elle délivre un diplôme d'ingénieur unique dédié aux technologies de l'information et de la communication et au management de projets technologiques. 8 domaines de professionnalisation sont proposés sur les deux dernières années du cycle ingénieur.

L'école accueille 1300 élèves en formation d'ingénieur et recrute pour moitié au niveau Bac et pour moitié au niveau Bac+2. En 2013, elle a délivré 202 titres d'ingénieurs diplômés dont 25% en formation initiale sous statut d'apprenti.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

ESIEE Paris a été habilitée en 2013 par la Cti pour 6 ans, à compter de la rentrée 2013, à délivrer son titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti ainsi qu'en en formation continue (décision n° 2013/05-02).

Cette décision fait état d'une série de recommandations qui concernent l'ensemble de l'école. Elles doivent faire l'objet d'un rapport intermédiaire à 3 ans, à remettre en juillet 2016.

Présentation du projet

Sur la demande d'entreprises, l'école propose d'ouvrir sur un nouveau site, localisé à Cergy-Pontoise, la préparation au titre d'ingénieur diplômé par la voie de l'apprentissage, formation

adossée à 2 des 3 domaines proposés sur le site de à Noisy-le-Grand depuis 2006 et 2010. Cette implantation vise à développer les formations vers l'Ouest Parisien.

Dans le cadre de la politique de la CCIP visant à restructurer ses écoles, ESIEE Paris s'est rapprochée de ITESCIA – autre école de la CCIP, sise à Cergy-Pontoise - qui dispense des formations exclusivement fondées sur l'apprentissage depuis 1988. Il en est ressorti un projet interne à la CCIP portant sur l'immobilier et les enseignants à Cergy, les entreprises et le développement des formations sur Paris-Ouest.

Caractéristiques du projet

Les 2 domaines de professionnalisation qui seraient proposés pour la formation sous statut d'apprenti sur le site de Cergy Pontoise sont :

- Informatique et applications (ouverture en 09/2015)
- Réseaux Informatiques et Télécommunications (ouverture en 09/2016)

Le recrutement annuel prévisionnel portera sur 24 apprentis par filière ; l'effectif prévisionnel total en 2019 sera de 144 apprentis ; 40 diplômés environ seront délivrés chaque année.

Les moyens mis en œuvre par l'école sont :

- le personnel (mis en place par ESIEE Paris sur la base des personnels et enseignants CCIP affectés à ESIEE Paris à Noisy-le-Grand, et contribution de ceux affectés à ITESCIA à Cergy - Pontoise)
- les locaux (900 m² de bonne qualité, mis à disposition par ITESCIA)
- les matériels (fournis et installés sur la base des matériels à Noisy-le-Grand)
- les finances (en régime permanent en 2019, coût de revient de l'apprenti 13000€, budget 1.8M€)

Synthèse de l'évaluation du projet

La CTI note les points forts :

- L'image de ESIEE Paris est positive
- Les besoins en informaticiens ou similaires restent très élevés
- Les entreprises participent au développement du projet
- Le bassin d'emploi Ile de France est fortement demandeur d'apprentis
- La formation dans les 2 domaines support est maîtrisée par ESIEE Paris

Et les points faibles :

- Absence de recrutement d'enseignants au niveau adéquat
- déséquilibre du corps enseignant sur les deux sites
- Défaut d'initiation à la recherche (partenariats locaux, EC, laboratoires)
- Vigilance sur les besoins en locaux à terme
- Communication limitée sur le projet, interrogation des personnels

Risques :

- Sur la qualité de l'accompagnement des apprentis dans un contexte de forte croissance des effectifs apprentis
- Sur la qualité du climat social, eu égard aux interrogations des personnels CCIP dans une phase de restructuration de ses écoles

Opportunités

- La possibilité de synergies entre ITESCIA et ESIEE Paris

En conséquence :

La Commission des Titres d'Ingénieur prononce **une décision favorable à l'extension, pour une durée restreinte à 4 ans à compter du 1er septembre 2015, de la préparation sur un nouveau site, localisé à Cergy-Pontoise, du titre d'ingénieur diplômé de ESIEE Paris en formation initiale sous statut d'apprenti**

Dans les domaines « Réseaux Informatiques et Télécommunications » et « Informatique et Applications »

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Reprise des recommandations de la décision n° 2013/05-02 concernant l'apprentissage :

- Achever la définition des compétences et la correspondance claire avec les UE
- Mettre en place l'ouverture internationale et le séjour à l'étranger de 3 mois

Recommandations spécifiques à l'extension de la préparation du titre sur le site de Cergy-Pontoise :

- Mettre en place des enseignants sur les mêmes critères qu'à Noisy (quantité et qualité)
- Veiller à la cohérence de la formation sur les 2 sites Noisy et Cergy
- Organiser les relations entre apprentis de Paris Est et Paris Ouest
- Amorcer des contacts avec laboratoires locaux pour préparer l'initiation à la Recherche

Dans le cadre du rapport intermédiaire qui sera présenté en juillet 2016, par ESIEE Paris sur le suivi des recommandations demandées dans la décision n° 2013/05-02, l'école complétera également ce rapport par la prise en compte des recommandations spécifiques à la présente décision.

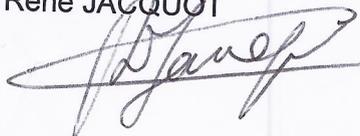
Ce document est à transmettre le 1er juillet 2016, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cette décision est mise en suspens jusqu'à réception de l'accord du Conseil régional d'Ile de France.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2015.

Le rapporteur principal
René JACQUOT



Le secrétaire greffier



Le président
Laurent MAHIEU

